



# LES CIMETIÈRES À BASSE-GOULAIN

La ville de Basse-Goulaine dispose de deux cimetières (plus de 700 concessions).

**Le cimetière paysager**, le plus récent, se trouve route des Landes de la Plée (entrée par la rue Simone de Beauvoir).

**Le cimetière du bourg**, le plus ancien, est situé dans le centre de Basse-Goulaine : on y accède par la rue du Moulin Soline (entrée principale) ou par la route de Saint-Julien de Concelles (rue de la Quintaine).

## Cimetière paysager

Ce cimetière dispose de concessions de terrains, d'une durée de 15 ou 30 ans, et d'un espace cinéraire composé de cavurnes. Il propose par ailleurs un mur et un jardin du souvenir.

En l'absence d'achat de concession, la commune met également à disposition des emplacements en terrain commun pour une durée légale de 5 ans.

Un local de recueillement est mis gracieusement à la disposition des familles.

### Achat de concession (caveau ou enfeu)

Il est possible d'acquérir une concession :

- **familiale**, destinée à son titulaire initial et aux membres de sa famille.
- **individuelle**, destinée uniquement à la personne pour laquelle est a été acquise. L'inhumation de toute autre personne est impossible.
- **collective**, destinée aux personnes désignées dans l'acte de concession ayant ou non un caractère familial. L'inhumation de tout autre personne est impossible.

### Tarif de concession pour l'installation d'un caveau étanche

	Achat	Renouvellement
15 ans	276 €	276 €
30 ans	625 €	

Pour l'achat du caveau étanche, prendre contact auprès d'un organisme de pompes funèbres.

### Tarif de concession pour une cavurne ou pour un colombarium

	Achat	Renouvellement
15 ans	222 €	

La cavurne est fournie par la mairie.

#### SERVICE ÉTAT CIVIL

Tél. 02 40 03 55 56 - [etat-civil@basse-goulaine.fr](mailto:etat-civil@basse-goulaine.fr)

Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée

44115 BASSE-GOULAIN

## Tarif de concession pour l'installation d'un enfeu

	Achat	Renouvellement
15 ans	552 €	
30 ans	1250 €	

Pour l'achat de l'enfeu, prendre contact auprès d'un organisme de pompes funèbres.

Les formulaires de demande d'achat, de renouvellement ou d'abandon de concession sont disponibles à l'accueil de la mairie.

### Jardin du souvenir

Une dispersion des cendres est possible dans le jardin du souvenir : il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie. Une plaque pourra être apposée sur le mur du souvenir.

## Cimetière du Bourg

Par décision du conseil municipal du 26 mars 1993, suite à l'ouverture du cimetière des Landes de la Plée, l'achat d'une concession nouvelle dans ce cimetière n'est plus accepté.

Cependant à titre dérogatoire, la délibération du conseil municipal du 4 mars 2016 permet de régulariser les souhaits d'achats des emplacements en terrain commun déjà existants.

La durée de renouvellement de la concession est fixée à 15 ans, pour un montant de 240 €.

Le formulaire de demande de renouvellement ou d'abandon de concession est disponible à l'accueil de la mairie.

## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture des cimetières

Les cimetières sont ouverts au public tous les jours de l'année de 8h00 à 20h00.

### Bornes interactives

Une borne interactive de localisation des concessions est à la disposition du public dans les deux cimetières.

### Qui peut être inhumé à Basse-Goulaine ?

Toute personne décédée à Basse-Goulaine ou résidant sur le territoire de la commune au moment du décès peut bénéficier d'une inhumation en terrain commun ou en terrain concédé.

Toute personne étant ayant-droit d'une concession de famille à Basse-Goulaine peut également y être inhumée quel que soit son lieu de domicile ou son lieu de décès, sous réserve de places disponibles dans la sépulture et de l'accord des autres membres de la famille.

### SERVICE ÉTAT CIVIL

Tél. 02 40 03 55 56 - [etat-civil@basse-goulaine.fr](mailto:etat-civil@basse-goulaine.fr)

Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée

44115 BASSE-GOULAINÉ